

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 15 février 2023

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Séance ordinaire du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 23 février à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAUX Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	E
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	GOBERT Gérard	E	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	E	LESUEUR Florence	E		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Secrétaire de séance : Mr Passié Daniel

L'ordre du jour :

- Présentation du dispositif TZCLD
- Meac
- Tour cycliste Christian Bordier
- Questions diverses

1) Présentation du dispositif TZCLD

Intervention de Mme Danielle Delpy présidente de l'association PREVER et Mr Lionel Capmarty chef de projet de l'association.

Présentation du projet porté par l'association PREVER.

Travail en collaboration avec le Pays Périgord Vert et l'Europe.

Le dépliant va être modifié car des ajouts de partenaires vont être intégrés.

Territoire zéro chômeur est une expérimentation sur 21 communes. Ce projet a été proposé au 44 communes et 21 communes ont délibéré favorablement.

Une cotisation de 50 centimes par habitant a permis de démarrer.

Le sujet est le chômage de longue durée. Il y a un sentiment d'impuissance face à cette situation.

Monsieur Patrick Valentin est à l'origine de cette idée. L'idée est de mobiliser des micro-territoires pour s'unir contre le chômage de longue durée.

Droit à l'emploi pour tous est inscrit dans la constitution de 1946 et notamment personne privée durablement d'emploi.

Beaucoup de femmes ont baissé les bras et ne sont pas toujours inscrites à pôle emploi. On les appelle : les invisibles. Elles sont dans une précarité extrême.

L'idée est d'expérimenter au niveau local. La gouvernance est également locale.

Il y a quelques temps la gouvernance devait aller au Département mais après s'être battus, elle restera locale. C'est l'assemblée nationale qui voulait cette modification.

Il y a des besoins non satisfaits qui permettront d'enrichir le tissu économique local. L'idée c'est de créer des activités utiles.

La démarche s'adresse aux personnes privées durablement d'emploi. Elles subissent et l'expriment. C'est une personne qui veut mais que pour les raisons suivantes :

Handicap, contraintes, privé d'emploi depuis longtemps ou emploi précaire, pas de voiture, trop vieux.

Pour rentrer dans la démarche : il faut être résident sur le territoire depuis + de 6 mois et être privé d'emploi depuis plus de 12 mois ou avoir un contrat très précaire.

Interventions diverses :

Il y a des personnes qui ne veulent pas travailler, ils sont trop bien payés à rester chez eux.

Il y en a qui profite du système.

Les cibles sont des personnes volontaires et privées durablement d'emploi.

Un RSA avec une famille ne permet pas de vivre correctement.

Sont-ils inscrits dans une boîte d'intérim ?

Il y a de nombreux freins à l'employabilité. Il ne suffit pas de s'inscrire à une boîte d'intérim pour trouver. Quand on est au RSA depuis longtemps il est difficile d'expliquer les trous dans un CV.

Il faut accepter que la société crée de l'exclusion. Beaucoup d'égoïsme parmi la population.

Beaucoup d'entreprises souhaitent recruter et ne trouvent pas.

Exemple d'une personne obèse que personne ne veut alors qu'il souhaite trouver.

Il y a des étapes dans la descente dans la misère et dans la perte d'emploi. Il y a de l'abandon au bout d'un moment.

L'idée c'est de trouver des solutions pour ceux qui veulent s'en sortir.

Personne n'est inemployable. Il s'agira d'un emploi co-construit pour être utile aux autres.

Ce n'est pas l'emploi qui manque. Dans certains villages, il n'y a plus rien, aucun commerce et c'est de créer des services qui manquent.

Le chômage coûte 43 milliards d'euros.

Présentation du projet :

Les Fondamentaux

C'est dans le principe énoncé par le préambule de la Constitution de 1946 « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » que Territoires zéro chômeur de longue durée puise son origine.

L'objectif est de créer une dynamique territoriale pour apporter une solution à toutes les personnes privées durablement d'emploi résidant sur un territoire.

L'expérimentation se fonde sur trois constats à partir desquels la privation durable d'emploi peut être supprimée à l'échelle des territoires :



Le projet s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux :

- **L'exhaustivité territoriale** : un emploi doit pouvoir être proposé à toute personne volontaire privée durablement d'emploi et résidant sur un territoire participant à l'expérimentation.
À noter qu'un tiers des personnes mobilisées autour du projet retrouvent un emploi avant même l'entrée dans une entreprise à but d'emploi (EBE), et ce grâce à la dynamique territoriale créée sur le territoire.
- **L'embauche non sélective** : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.
- **L'emploi en CDI à temps choisi** : apporter une sécurité à celles et ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI et permettre à la personne de choisir son temps de travail.
- **Une montée en compétences** : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit être toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formations continues.
- **La création d'emplois supplémentaires** : les emplois créés par les entreprises à but d'emploi ne se substituent pas aux emplois existants et viennent répondre à un besoin sur le territoire.

L'argent du chômage est considéré comme une capacité d'investissement. Il est réinvesti dans l'Entreprise à But d'Emploi. Ça paie 80 %. 27 000 € coût d'un salarié au smic. Versement de l'Etat 22.000 €. Il restera à trouver le reste et à financer l'EBE d'où la vente de services. C'est le Comité Local pour l'Emploi qui va trancher sur toutes les questions. C'est le fruit du consensus local. Prochaine réunion le 6 avril et il est composé de commission.

Suite de la présentation :

Le fonctionnement de l'expérimentation

Le comité local pour l'emploi (CLE) :

Il est responsable de l'expérimentation sur le territoire et anime donc le consensus localement.

- Il identifie les personnes privées durablement d'emploi du territoire, les accueille et leur apporte une solution d'emploi correspondant à leur besoin (voir page 9).
- Il s'assure de l'atteinte de l'exhaustivité sur le territoire (plein emploi).
- Il recense les travaux utiles sur le territoire (voir page 10).
- Il s'assure que les emplois créés sont supplémentaires ou complémentaires des emplois existants.

Les entreprises à but d'emploi (EBE)

Elles embauchent les personnes privées durablement d'emploi qui lui sont présentées par le CLE sur un poste adapté et développent les activités.

Les EBE sont des entreprises inclusives : on constate que les EBE ont un taux d'emploi élevé de personnes en situation de handicap.

Dans le cadre des activités créées, les postes et les équipements de travail sont adaptés pour inclure chacun en fonction de sa situation (« nul n'est inemployable, dès lors que l'emploi s'adapte à la personne »).

7

8

Les missions de TZCLD

L'association TZCLD a été créée en octobre 2016 par ATD Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité et rejointe depuis par de nombreux autres partenaires tels que : Coosiac, APF France Handicap, Solidarités Nouvelles face au Chômage. Elle est présidée par Laurent Grandguillaume et dirigée par Antonin Gregoró.

TZCLD a pour missions :

- Accompagner les territoires qui souhaitent mettre en place la démarche ;
- Appuyer les territoires habilités ;
- Tirer les enseignements de l'expérimentation et stimuler la production d'évaluations scientifiques externes ;
- Favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, une pérennisation du droit à l'emploi et exercer un rôle de vigie citoyenne.

En savoir plus sur la démarche via www.tzcl.fr

Les missions de ETCLD

Le Fonds d'expérimentation est administré par un Conseil d'administration présidé par Louis Gallois.

Il a notamment pour missions

- Proposer la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation, d'approuver les modalités de fonctionnement des Comités locaux pour l'emploi et de suivre la mise en œuvre de leur programme d'actions ;
- Financer une fraction des rémunérations des personnes embauchées dans les entreprises à but d'emploi ;
- Apporter aux territoires l'appui et l'accompagnement nécessaires ;
- Dresser un bilan de l'expérimentation

L'accompagnement des territoires

TZCLD accompagne tous les territoires qui souhaitent mettre en œuvre la démarche. Toutes ces actions sont rassemblées au sein du Centre de ressources et de développement (CRD) :



Le CRD conçoit et met à disposition des outils méthodologiques pour les territoires. Il suit et accompagne les projets émergents.

Un binôme - composé d'une référente nationale et d'un opérateur partenaire implanté localement - anime des collectifs de territoires dits « groupes régionaux ». Celles-ci permettent de mettre en relation les différents territoires, qu'ils soient territoires intéressés, projets émergents et territoires habilités.

L'organisme de formation

Un parcours de formation est proposé aux projets émergents afin de les former à la méthodologie TZCLD et les accompagner dans la mise en œuvre du droit à l'emploi sur leur territoire.



La qualité de ce parcours et de ses contenus est reconnue par les organismes de l'État : l'organisme de formation TZCLD est certifié Qualiopt, délivrée par AFNOR Certification.

En savoir plus sur la démarche via www.tzcl.fr

La procédure d'habilitation

Un territoire **habilité** est un territoire autorisé par l'État à mettre en place l'expérimentation TZCLD. L'expérimentation ouvre, pour le territoire, la possibilité d'accéder au financement public des emplois supplémentaires, notamment par une contribution au développement de l'emploi.

10 territoires ont été habilités suite à la loi du 29 février 2016.

La loi du 14 décembre 2020 permet à l'expérimentation d'être prolongée sur les 10 premiers territoires habilités et étendue à au moins 50 nouveaux territoires. Au-delà de ce nombre, des territoires supplémentaires pourront être habilités dès lors qu'ils ont atteint un degré de maturité suffisant.

En savoir plus sur la démarche via www.tzcl.fr

À compter de la date de publication du décret, les territoires pourront candidater pendant 3 ans auprès du Fonds d'expérimentation.



Ribérac a été déclarée territoire immergeant.

648 demandeurs d'emploi sur le territoire CCPR.
400 personnes au chômage sur le territoire PREVER
Taux de chômage :

- 14 % en Dordogne

- 19 % sur le territoire du Ribéracois
- 34 % chômage chez les jeunes. Ce qui est le plus inquiétant.

Le but est d'inciter/informer les demandeurs d'emploi dans chaque commune.

Le projet devrait sortir en juin 2024 car grosse lourdeur administrative.

L'inconvénient est que l'information ne va pas jusqu'au bénéficiaire malgré de l'information.

Exemples d'activités qui pourraient être mises en place.

- Une activité de réparation de petit électroménager afin d'éviter la surconsommation.
- Une outil-thèque (Objets peu utilisés)
- Location de vaisselle, nappe.

Le siège administratif de l'EBE sera Ribérac et il y aura des ateliers sur le territoire car les chômeurs ont parfois des problèmes de mobilité. Trois lieux sont déjà actés : Ribéracois, Tocane, Verteillac et autres selon les propositions.

Un film/ une réunion sera proposée afin d'informer la population.

L'association manque de visibilité. Elle recherche un local mais n'a pas de fonds.

La permanence dans les mairies ne marche pas.

2) Meac

Il sera demandé une éventuelle participation dans le but de cofinancer un projet.

3) Tour Cycliste

L'association de vélo de Verteillac souhaite organiser une course sur la commune en mémoire de Monsieur Christian Bordier.

L'événement coûte aux organisateurs 900 €. Il souhaite une participation de la commune à hauteur de 500 €.

Après discussion il est décidé de ne pas donner un avis favorable pour cette année.

L'année prochaine une réflexion avec le comité des fêtes dans le cadre de la fête annuelle pourrait être envisagée.

Le Maire
Daniel Bonnefond

Le secrétaire de séance
Patrick Michelet

